

219C0941
FR0010304402-DIV10

11 juin 2019

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

MILLET INNOVATION

(Alternext)

Le 7 juin 2019 ont été annoncées les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée que la société GTF envisage de déposer sur les titres de la société MILLET INNOVATION¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres MILLET INNOVATION sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué diffusé le 7 juin 2019 par la société MILLET INNOVATION.